



Le Premier secrétaire

Transparency International France  
Monsieur Daniel Lebègue  
Président  
14, passage Dubail  
75010 Paris

Paris, le 31 mai 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, vous avez souhaité interpellier les partis politiques sur les six recommandations que vous formulez pour un Parlement exemplaire.

Je veux tout d'abord saluer l'action et l'engagement de votre organisation dans la lutte contre la corruption, contre les conflits d'intérêts et pour la vitalité de notre démocratie.

Je veux également rappeler les avancées qu'aura permis en ce domaine le quinquennat de François Hollande. Depuis 2012, beaucoup a été fait pour faire progresser la transparence et l'éthique. Création d'une Haute autorité pour la transparence de la vie publique, publication des déclarations d'intérêts et d'activités des membres du gouvernement, des parlementaires et des principaux élus locaux, définition et protection juridique pour les lanceurs d'alerte en sont les illustrations principales.

Le Parti socialiste s'inscrit dans ce même état d'esprit, celui de porter haut l'exigence continuelle qui s'applique à la démocratie. Ces avancées récentes en appellent d'autres et nous les souhaitons.

Votre première recommandation porte sur la transparence et l'encadrement de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) des parlementaires. Elle rejoint, en cela, la nécessaire exigence de transparence de l'usage de l'argent public que nous portons.

La juste indemnisation des élus est un élément fondamental du fonctionnement démocratique car c'est ce qui permet à tous d'accéder à des fonctions électives et aux élus de se consacrer pleinement à leur mandat. Pour autant, nos concitoyens ne comprennent pas aujourd'hui le fonctionnement de cette indemnité et son caractère opaque contribue à véhiculer fantasmes et idées reçues sur les élus. De nombreux parlementaires, souvent de gauche, ont déjà pris l'habitude de rendre public le compte-rendu annuel de l'utilisation de ces fonds. Le Parti socialiste est favorable à ce que cette pratique devienne la règle, nous souhaitons également que les catégories de dépenses qui peuvent être prises en charge soient précisées, ainsi que la mise en place d'un système efficace de contrôle.

Vous évoquez, dans un second temps, la transparence et le contrôle des comptes du Parlement. Comme vous l'indiquez, des dispositifs existent déjà mais laissent apparaître leurs limites. Nous sommes favorables à les voir évoluer pour permettre un contrôle plus efficace.

S'agissant de la réserve parlementaire, nous considérons qu'elle est aujourd'hui à réinterroger. Nous préconisons de la supprimer ou d'encadrer davantage son attribution en la conditionnant à la mise en place d'un jury citoyen au niveau local.

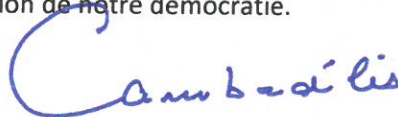
La question du statut des collaborateurs parlementaires que vous évoquez ensuite est fondamentale. Les récentes affaires qui ont concerné notamment François Fillon, ou encore Richard Ferrand, ont mis à jour une pratique qui n'est plus acceptable. Et au delà de l'emploi d'un membre de la famille, c'est essentiellement la réalité de travail effectué dont il était question. Si l'interdiction des emplois familiaux qui en découle aujourd'hui est une bonne chose, c'est une mesure qui n'épuise pas le sujet. Sans préjuger du lien de travail, et par là, de confiance, entre le parlementaire et son collaborateur, par un contrat direct, des règles communes notamment sur le statut et sur la déontologie à respecter seraient bénéfiques à tous.

S'agissant de la prévention des conflits d'intérêt, les récentes lois adoptées ont considérablement fait avancer les choses. Mais nous pouvons encore aller plus loin. Nous proposons que soit élargie la définition des représentants d'intérêt aux mouvements et organisations ponctuels. Pourrait également être assurée la publicité des amendements et propositions transmis par les lobbies aux décideurs. Enfin comme vous le proposez, le renforcement du registre et la transparence sur les rencontres entre les parlementaires et les représentants d'intérêts sont une nécessité pour poursuivre un changement en profondeur des pratiques. Au-delà du Parlement, nous considérons que l'activité des représentants d'intérêt au niveau local doit être encadrée avec la même exigence.

Enfin, vous évoquez le rôle et les pouvoirs du déontologue de l'Assemblée nationale. Ils peuvent être utilement accrus et venir appuyer le travail de la Haute autorité. Par ailleurs, considérant qu'un déontologue a autant une fonction de conseil que de contrôle, nous estimons qu'il serait utile que le Sénat s'en dote. De la même manière, nous plaçons plus généralement pour l'instauration de commissions de déontologie ou de déontologues dans les principales collectivités territoriales et dans les administrations, comme cela est par exemple le cas à la Ville de Paris. Un tel dispositif pourrait guider l'action des responsables publics et prévenir d'éventuels manquements.

Nous partageons l'ensemble de ces recommandations que vous portez pour un Parlement exemplaire. Les règles de transparence doivent sans cesse évoluer, les avancées en appellent toujours d'autres. L'exigence de nos concitoyens est immense, leur défiance également. Nous devons, collectivement, être à la hauteur de ces attentes et garantir un haut niveau d'éthique, d'exemplarité, de transparence. En tant que Premier secrétaire du Parti socialiste, je veux inscrire notre action, notre positionnement dans cet état d'esprit.

Le Parti socialiste reste à votre disposition, comme il l'a toujours été, pour échanger sur ces questions et poursuivre le travail collectif sur la revitalisation de notre démocratie.



Jean-Christophe Cambadélis